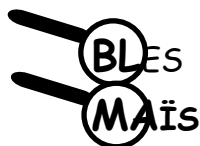


Info.pl@ine

ZOOM SUR



N° 485 – 16 octobre 2013 – 3 pages

Adaptez les densités de semis

Gérer les résidus pour réduire les risques pyrales et fusarioses

ACTUALITES CULTURES

RAVAGEURS COLZA (stade : de 4 à 9 feuilles pour la majorité des parcelles)

La météo n'est pas favorable aux ravageurs (pucerons, charançons) sauf les limaces. Les risques s'amenuisent avec l'avancée des stades.

Limaces : toujours à surveiller jusqu'à 4 feuilles pour les colzas les plus tardifs.

Charançons du bourgeon terminal : les captures ont peu augmenté raison des températures de cette dernière semaine. Le démarrage du vol est timide. Le risque est moins élevé sur des colzas développés (cas des premiers semis).

➤ Pas d'intervention à prévoir à ce jour.

RAVAGEURS CEREALES (stade : semis en cours à 2 feuilles pour les 1^{ers} semis)

Pucerons, Cicadelles : les conditions climatiques actuelles ne leur sont pas favorables.

Limaces : à surveiller jusqu'au stade 3-4 feuilles ; seuil d'intervention : présence de limaces détectées et dégâts foliaires constatés.

BLE : ADAPTER LES DENSITES DE SEMIS APRES LE 20 OCTOBRE

Densités de semis (grains/m²) du blé tendre d'hiver dans les sols de Seine-et-Marne

source : CA 77 (classification des sols Seine-et-Marne), Arvalis

Semis du 20 octobre
au 5 novembre

bonnes conditions	préparation difficile
-------------------	-----------------------

Limons et Limons argileux sains profonds et semi-profonds
Argilo-calcaires semi-profonds
Limons calcaires profonds et semi-profonds

220-250

240-280

Limons battants assez sains très profonds à semi-profonds
Sables limoneux sains

250-280

280-300

Sols humides pendant l'hiver
Limons battants "humides" peu profonds à semi-profonds
Limons argileux ou sableux engorgés
Argiles limoneuses, Argiles

300-330

330-350

Sols séchants (sols sableux, sols superficiels)

280-300

320-380

Sols séchants et caillouteux
(argilo-calcaires superficiels, limons calcaires superficiels...)

300-350

330-400

Pour les hybrides comme HYSTAR, HYXTRA : 150 gr/m².

PREPARATION DES SOLS POUR LES SEMIS DE BLE

Comme l'an dernier, la pluviométrie et les températures ne permettent pas un ressuyage des parcelles et les prochains semis vont se dérouler dans des sols proches de la capacité de rétention d'eau. Les arrachages de betterave occasionnent un tassement important sur les parcelles.

➤ Pour redonner un profil favorable au semis de blé, un travail profond (labour ou pseudo labour) est nécessaire. Le passage de chisel à 10 – 15 cm sera souvent insuffisant, notamment sur des sols sensibles à la compaction tels que les limons battants, limons argileux, limons calcaires, sables argileux et argiles sableuses ou sables limoneux et limons sableux non sains.

➤ Pour ne pas se pénaliser dès le départ sur le nombre de pieds, il est nécessaire d'adapter les densités de semis ci-dessus aux conditions de semis parfois difficiles, en particulier selon la qualité de récolte des précédents (betteraves, maïs), les types de préparation de sol (non labour, labour) et enfin les types de sols.

GESTION DES RESIDUS DE MAIS

✓ Une nécessité pour réduire le coût du programme fongicide sur blé

Le risque fusariose sur blé est conditionné par la tolérance de la variété (les plus tolérantes : APACHE, voire ALIXAN, SOKAL...), le précédent (maïs), le type de travail du sol (absence de labour) et la gestion des résidus de maïs (présence en surface). Ces facteurs agronomiques favorisent la présence du champignon dans la parcelle. Ensuite, c'est le climat à la floraison qui provoque les contaminations.

Il est nécessaire d'utiliser ces leviers agronomiques pour réduire le risque fusariose. Le choix de la variété étant fait, vous pouvez encore agir sur la gestion des résidus et le travail du sol.

✓ Assurer une bonne dégradation des résidus de maïs

Broyer finement les résidus rapidement après la récolte permet de détruire les supports sur lesquels se conservent les champignons qui contamineront les céréales suivantes. Le risque est proportionnel au volume de résidus laissés en surface.

➤ Il est recommandé d'enfouir par le labour (ou en non labour de broyer le plus finement possible et de déchaumer) les résidus pour favoriser leur dégradation. Sur le risque fusariose, le labour seul aura la même efficacité que le broyage + déchaumage.

Le broyage sous bec est généralement insuffisant, un re-broyage fin est préférable et indispensable en non labour.

Broyer permet aussi de détruire les larves de "foreurs" (notamment pyrale) qui risquent de contaminer les maïs de l'an prochain. Un broyage seul a une efficacité de 50 à 70 % sur les larves de pyrales. Un passage de cover-crop porte régulièrement l'effet à 70 % ou au-delà.

En maïs après maïs, le broyage et l'enfouissement permettent aussi de limiter le risque d'helminthosporiose.

Ces conseils sont basés sur les observations de début de semaine effectués par les conseillers du pôle Agronomie-Environnement de la Chambre d'Agriculture 77 et le Bulletin de Santé du Végétal Ile-de-France n° 34 du 15 octobre 2013. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du département de Seine-et-Marne. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans les Info.pl@ine n° 440 à n° 447 ou sur le site e-phy du ministère de l'agriculture. <http://e-phy.agriculture.gouv.fr>. Lire attentivement l'étiquette des produits utilisés. La gestion des produits phytosanitaires doit se réaliser dans le cadre des bonnes pratiques agricoles (voir Info.pl@ine n° 479).

REGLEMENTATION

REMBOURSEMENT PARTIEL DES TAXES INTERIEURES DE CONSOMMATION EN FAVEUR DES AGRICULTEURS

Les dossiers sont à retirer auprès de la DDT et à déposer avant le 31 décembre 2013 auprès de la Trésorerie Générale de Seine-et-Marne (Cellule de remboursement de la TIPP - 38 Avenue Thiers 77011 MELUN cedex). Penser à joindre avec le formulaire : un RIB, un justificatif MSA ainsi que les factures d'achat de fioul (du 1^{er} juillet 2008 au 31 décembre 2008). Le remboursement partiel concerne les volumes de gazole, fioul lourd et de gaz naturel achetés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012.

Ce remboursement sera de : 5 € par hectolitre pour les quantités de gazole ; 1,665 € par 100 kilogrammes net pour les quantités de fioul lourd ; 1,071 € par millier de kilowattheure pour les volumes de gaz naturel.

AMELIORER L'EFFICACITE DE SES TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES

La réussite d'un traitement phytosanitaire exige de connaître les différents paramètres qui influencent son efficacité : le choix des buses, la qualité de l'eau, les caractéristiques des matières actives, le stade de la plante, les conditions météo...

Afin d'être en mesure de corriger les facteurs limitants de la pulvérisation et d'optimiser les traitements phytosanitaires, la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne organise une formation pour les agriculteurs seine-et-marnais qui désirent revoir les bases de la pulvérisation.

✓ Deux sessions possibles

Dates	Horaires	Lieux
Jeu. 14 novembre 2013	9 h à 17 h 30	Guignes
Mardi 19 novembre 2013	9 h à 17 h 30	La Ferté sous Jouarre

Intervenant : Thierry PECQUET (CA77)

✓ Programme de la formation

- Les bases de la pulvérisation : buses, gouttelettes et volume, formulation des produits phytopharmaceutiques.
- Les éléments qui agissent sur la qualité de pulvérisation : eau, adjuvants.
- Intervenir au moment opportun : stade des adventices et des cultures, les exceptions, mode d'action des produits et conditions d'application. Météorologie.
- Comprendre les échecs d'efficacité.
- Rappel sur la protection des utilisateurs lors de la manipulation des produits phytopharmaceutiques.
- Démonstration autour d'un pulvérisateur (si conditions climatiques adéquates).

✓ Comment s'inscrire ?

Formation financée par le VIVEA, le FAFSEA et le FSE.

Tarif : Contributeurs VIVEA : 90 € Parcours PPP : 50 € Autre : 200 €

Conditions générales, programme et tarifs et inscription auprès de : Corinne BURDILLAT, Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne

Pôle Agronomie et Environnement
77350 Le MEE SUR SEINE
tél. : 01 64 79 30 84 / fax : 01 64 37 17 08
e-mail : corinne.burdillat@seine-et-marne.chambagri.fr

Formation **Améliorer l'efficacité de ses traitements phytosanitaires**
Bulletin d'inscription à **RENOYER AVANT le 5 novembre 2013**

Nom :

Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone : Fax :

E-mail :

Je m'inscris pour la formation du 14 novembre 2013 à Guignes

Je m'inscris pour la formation du 19 novembre 2013 à La Ferté sous Jouarre



L'équipe de rédaction d'Info.pl@ine du pôle Agronomie-Environnement
Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine
E-mail : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Régional Ile-de-France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.
La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. **Toute rediffusion et reproduction interdites**

